



MÉMOIRE DE LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ EN ART QUADRALYS DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION SUR :

ÉTUDE PUBLIQUE DU DIAGNOSTIC ET D'UNE PROPOSITION DE PLAN D'ACTION CONCERNANT LES ATELIERS D'ARTISTES ET ARTISANS

Commission sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie

21 Mars 2007

0

PRÉSENTATION DE NOTRE ORGANISME

La Coopérative de solidarité en art Quadralys est heureuse de prendre part à la présente consultation et de pouvoir commenter le diagnostic et la proposition de plan d'action concernant les ateliers d'artistes et d'artisans. Fondée en 2004, la coopérative a pour mission de soutenir et améliorer le développement de ses artistes membres ainsi que les conditions de leur exercice professionnel. Elle se veut également être un outil à la sensibilisation aux arts, aux rencontres et aux échanges entre ses créateurs et la communauté du quartier Hochelaga-Maisonneuve et ailleurs.

La coopérative Quadralys concentre présentement ses efforts sur 2 champs d'action :

1. le développement d'ateliers/résidences

Souvent contraints de travailler à même leur logement, très souvent inadapté à ce contexte, la capacité des artistes à se développer s'en trouve limitée. Aussi l'amélioration des conditions de pratiques des artistes passe, entre autres, par l'accès à des lieux où ces derniers peuvent, à la fois, se loger convenablement et avoir un espace de création adapté à leurs besoins et à des coûts raisonnables. Le concept d'ateliers-résidences, qui allie le logement et l'atelier, constitue un moyen de répondre aux exigences et besoins des membres de la coopérative, en mettant à leur disposition un environnement de vie et de travail de qualité et pérenne. La coopérative travaille depuis plus d'un an avec le groupe de ressource technique *Bâtir son quartier* sur un projet immobilier de résidence-atelier, comprenant 18 à 24 espaces locatifs et un espace commun conforme aux normes de sécurité donnant accès à de l'équipement spécialisé ainsi qu'une aire d'entreposage. Il vise l'achat d'un terrain et la construction d'un bâtiment neuf conçu en fonction des besoins particuliers des artistes. Ce projet constitue la priorité de la coopérative d'autant que sa réalisation vient soutenir le développement de son second champ d'action, mentionné ci-après.

2. l'organisation de projets collectifs

Vivre de son travail créatif requiert toute une démarche préalable qui implique des coûts auxquels s'ajoutent la plupart du temps ceux relatifs à la diffusion du travail créatif et ce, sans la certitude d'un revenu en bout de ligne. Peu aidés dans cette étape essentielle de leur exercice professionnel, les artistes éprouvent des difficultés à créer cette visibilité dont ils ont besoin pour rencontrer le public. L'organisation de projets collectifs permet de répondre en partie à ce besoin tout comme d'améliorer les retombées économiques de leur travail créatif. À travers ces projets collectifs, la coopérative entend parallèlement faciliter la rencontre, les échanges entre artistes mais aussi entre les artistes et la communauté, en vue de produire un environnement stimulant pour la création tout comme un milieu de vie dynamique pour la communauté. Le premier projet collectif, réalisé en 2006, a consisté en la réalisation et la vente d'un calendrier, tout en originalité, puisqu'il a la capacité de devenir, au bout de l'année, une véritable œuvre d'art en 3 dimensions.

De ce fait, nous sommes particulièrement sensibles aux démarches entreprises par la Ville de Montréal quant à l'application de son engagement à consolider et développer des ateliers d'artistes et d'artisans, avec ou sans espace habitable. Dans les pages qui suivent, nous présenterons notre point de vue sur le document en consultation et amènerons des propositions qui, si elles sont retenues, contribueront sans aucun doute à mieux répondre aux besoins des artistes et artisans montréalais en matière d'espace de création.

Nos commentaires

D'abord nous félicitons cette initiative qui dresse un portrait assez fidèle de la situation des créateurs en matière d'habitation et d'espace de travail. L'ensemble des plans d'action recommandés comme *info-atelier* ou *accès-atelier* s'avèreront des outils indispensables de soutien à la recherche d'espaces. Cependant il y a deux points que nous voulons porter à votre attention et que nous considérons très importants :

- 1- projets d'espaces mixtes (habitation et atelier)
- 2- projets de construction d'immeubles neufs destinés aux créateurs.

Projets mixtes (espace d'habitation et espace de création)

Nous avons été étonnés de lire dans le rapport la conclusion par laquelle « l'atelier-résidence » est inadéquat à répondre aux besoins de la majorité des créateurs. C'est peut-être le cas pour le Conseil des Métiers d'arts mais il n'en va pas de même pour tous. Le rapport d'enquête sur les conditions de pratique des artistes en arts visuels de l'Institut National de la Recherche Scientifique de 2001 et présenté au RAAV nous fait part de la situation. Plus de 2 500 personnes ont participé à l'enquête, la plupart étant du milieu des arts visuels. Le rapport souligne entre autres que le revenu total brut est de moins de 20 000 \$ toutes sources confondues pour la moitié des personnes interrogées. Et pour plus de 53% des répondants, la moitié de leurs revenus, de toutes provenances, est utilisé pour les dépenses directement liées à leur pratique. Le rapport nous fait remarquer également que ce pourcentage de dépenses augmente plus que le revenu baisse. Donc il nous apparaît important de prendre en compte cette réalité qui touche bon nombre d'artistes particulièrement en arts visuels. Il serait étonnant que le portrait ci haut décrit ait changé au point qu'aujourd'hui la majorité des artistes puissent se payer deux mensualités couvrant l'atelier et la résidence. Il faut se poser la question – comment un artiste dont le revenu est inférieur à 20 000 \$ et qui en dépense plus de 50 % à sa pratique pourrait le faire? Nous demeurons convaincus, tenant compte de toutes ces considérations, que beaucoup d'entre eux choisiront le concept d'espaces mixtes combinant lieu habitable et lieu de création.

Nous demandons que l'admissibilité au programme « Accès ateliers » s'étende aussi aux coopératives initiant des projets mixtes qui allient espace d'habitation et espace de création.

Accès à la propriété

Nous sommes d'accord que l'accès à la propriété est un élément essentiel du maintien dans les lieux. C'est le meilleur moyen de contrer les hausses de loyer fréquentes, les évictions et la spéculation abusive. Cependant l'achat et la rénovation d'un bâtiment désaffecté peuvent s'avérer hasardeux à bien des égards. Certaines déficiences cachées, dans la structure, les fondations peuvent compliquer la mise en chantier et augmenter ainsi les coûts. Notre coopérative travaille avec l'aide du GRT *Bâtir son quartier* à la construction d'une bâtisse neuve qui s'insère dans un projet de plus grande envergure où logements sociaux et condos cohabitent. Selon l'architecte André Fortin qui travaille souvent avec le GRT, l'avantage d'une construction neuve nous donne plus de flexibilité qu'un immeuble déjà existant où nous sommes tributaires de la structure d'origine (fenestration, plomberie, isolation, etc.) Nous pouvons donc choisir la disposition des locaux, les espaces communs, les lieux d'entreposage avec la garantie que tout sera fait selon les normes actuelles de construction.

Nous demandons que soit prévu dans le programme d'accès à la propriété, la mise en place d'outils de soutien technique et financier concernant des projets de construction de bâtiments neufs destinés aux créateurs et répondant à leurs besoins spécifiques.

La Coopérative de solidarité en art Quadralys vous remercie de l'attention que vous porterez au document que nous présentons.

Serge Marchetta
Président